



COMPTE RENDU

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} AVRIL 2021

Présents (visioconférence exclusivement) : Hervé BACHE-GABRIELSEN ; Charles BOINAUD ; Xavier BRIOIS ; Stéphane BURNEZ ; Cyril CAMUS ; Jean-Pierre COINTREAU ; Michel DOBBE ; Jérôme DURAND ; Alexandre GABRIEL ; Thomas GONON ; Erwan GUEZENNEC ; Philippe JOUHAUD ; Patrick LEGER ; Eric LE GALL ; Romain MARTIAL ; Florent MORILLON ; Laurent MOULIS ; Patrice PINET ; Mélina PY ; Lilian TESSENDIER ; Melissa TROUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Charles BRAASTAD à Eric LE GALL ; François LE GRELLE à Eric LE GALL ; Julien NAU à Lilian TESSENDIER ; Richard PRULHO à Hervé BACHE-GABRIELSEN

Absents : Francis ABECASSIS ; Richard BRAASTAD ; Ketty CAGNI ; René-Luc et Magalie CHABASSE ; Alain CROTEAU ; Armen EGANYAN ; Christophe FILLIOUX ; David GAREYTE ; Jean Edouard GODET ; Isabelle MINOT ; Olivier PETIT ; Philippe PEYRAT ; Marina ROY ; Nicolas SINOQUET ; Olivier THELLIEZ

-
1. Approbation du Compte-rendu de l'assemblée générale du 10 décembre et de l'ordre du jour
 2. Rapport moral du Président -
 3. Structuration du SMC
 4. Arrêté des comptes
 5. Retour sur le séminaire du Comité Permanent
 6. Point d'étape sur le début de mandature
 7. Projets du SMC
 8. Accès aux marchés : taxe US, Russie, Ingrédients
 9. Les dossiers de la FFS
 10. Questions diverses

Ajout demandé : moûts concentrés de raisin

1. Approbation du Compte-rendu de l'assemblée générale du 10 décembre et de l'ordre du jour

Le compte-rendu et l'ordre du jour sont approuvés

L'ajout du sujet moûts concentrés de raisin (C. Camus) est validé.

2. Rapport moral du Président - Patrice Pinet

P. Pinet revient sur une année très **positive** en termes **d'organisation** du SMC. Il remercie T. Métais pour l'ensemble des améliorations qu'elle a apporté depuis son arrivée. Il y a au sein du SMC une dynamique **d'écoute**, **d'entente** et de **compromis** qui permet de définir de bons axes de travail. P. Pinet souligne également la diminution de dossiers difficiles à gérer au sein du SMC au cours de ce dernier exercice.

Il rappelle également le très bon travail réalisé sur le dossier pertes et manquants et la comptabilité matière par A. Gabriel. Il insiste sur l'importance de conduire ce projet jusqu'au bout.

Le nouveau système de cotisations mis en place a également été bien reçu par l'ensemble des membres du SMC, ce qui constitue un bon indicateur **d'équilibre** du Syndicat.

*« Le SMC a désormais les moyens de ses **ambitions** pour l'avenir. »*

E. Le Gall remercie à son tour P. Pinet d'avoir donné **structure**, **élan** et **consistance** au Syndicat, le tout construit sur des **bases solides** qui serviront de **pilier** pour l'avenir du SMC.

3. Structuration du SMC – Tatiana Métais

Au cours de cette année, le SMC a travaillé sur des actions structurantes :

- Le SMC s'est doté d'un **logo** et d'une toute nouvelle **identité visuelle**.
- Une **coordinatrice de projet** a été recruté au début du mois de janvier 2021 afin de contribuer aux missions du SMC et également assister Tatiana dans la gestion administrative quotidienne.
- Désormais les candidatures pour les commissions et groupes de travail du BNIC sont coordonnées au niveau du SMC afin de permettre à chaque Maisons de s'investir.
- Suite au Grenelle des PME, des groupes de travail ont été mis en place et se sont réunis plusieurs fois. Ils ont permis de faire émerger plusieurs **projets** dont le SMC s'assure du bon avancement.
- Au quotidien, le SMC suit les dossiers du BNIC, assure la **coordination** avec les services du BNIC, notamment dans le cadre du **comité de liaison** qui réunit les directeurs de syndicats et le directeur de l'interprofession. Cela permet au SMC de prioriser et préparer les sujets à traiter en conseil d'administration SMC et en réunions de la Famille du négoce.
- Le SMC fait parvenir à l'ensemble de ses adhérents une **newsletter** qui se veut mensuelle. Y sont notamment évoqués les actions en cours et à venir du SMC, les sujets d'actualité pour la filière et sur les marchés.

- Les relevés de décisions et comptes-rendus du SMC, mais également d'autres institutions (comme la FFS par exemple), sont diffusés à l'ensemble des adhérents.
- Une **convention avec les syndicats des bouilleurs de profession et marchands en gros** a été mise en place afin de coordonner les réflexions, décisions et positions portées par la Famille.

Plusieurs représentants des Maisons notent que grâce à cette structuration, les membres négoce arrivent aux différentes réunions en étant mieux préparés et que cela apporte de la **fluidité** à tous les niveaux.

4. Arrêté des comptes - Charles Boinaud

Les données majeures de l'arrêté des comptes (**Annexe 1**) ont été présentés par C. Boinaud.

On peut noter un résultat de 187k€ supérieur à ce qui avait été budgété 119k€. Cela s'explique entre autres par des charges d'exploitation bien inférieures à la prévision : les honoraires budgétés en autres achats et charges externes explique en partie cet écart puisque la création du site internet avait été budgété à hauteur de 20k€ et a été reporté sur 2021.

Nous notons également des honoraires de prestation moins importants qu'estimés. On note également un niveau de cotisation CNVS et FFS moins élevé que prévu (impact Covid dans le calcul de la cotisation FFS). Le résultat final de 2020 se situe à -15k€ par rapport au prévisionnel.

Le niveau des cotisations correspond au budget fixé.

Au 31 décembre 2020, nous disposons de 397k€ dans les comptes bancaires du SMC soit une augmentation de +198k€. Les dettes sociales augmentent de +12k€ en corrélation avec l'arrivée de T. Métais.

C. Boinaud remercie F. Le Grelle pour son travail en tant que trésorier du SMC les années précédentes ainsi que T. Métais et D. Lorin pour leur disponibilité et leur travail.

Décision : Approbation des comptes à l'unanimité

5. Retour sur le séminaire du Comité Permanent – membres SMC du CP

Le séminaire du BNIC s'est tenu les 2 et 3 mars derniers. L'objectif principal de ces deux journées était de construire la **feuille de route** de cette nouvelle mandature, résultante d'un travail **collaboratif** entre les Famille du Négoce et de la Viticulture. Sur la base du questionnaire sur les risques de la filière diffusé au début du mois de février, les principaux enjeux que nous avons identifiés ont été défendus afin d'obtenir une **image fidèle** de nos ambitions. Les échanges ont été particulièrement **riches, collectifs et participatifs** (E. Le Gall).

Les enjeux et priorités qui se sont dégagés sont les suivants :

- **Environnement** : accélérer et réussir la transition écologique et technique ; renforcer la R&D
- **Image et réputation** (transversal) : communiquer, agir, défendre l'image de l'appellation dans le cadre « croissance, durabilité, qualité »

- **Emploi formation / Attractivité** : définir les besoins et la stratégie à mettre en œuvre ; annoncer et communiquer les ambitions filière ; promouvoir et attirer
- **Accès aux marchés** : renforcer la protection de l'appellation Cognac ; assurer une veille qui nous permet d'être proactif ; maintenir notre rang de 1er spiritueux de l'UE et les débouchés stratégiques (Etats-Unis, Chine) ; accompagner les acteurs de la filière sur l'accès aux marchés (diversification marchés) ; gestion de crise
- **Pilotage d'une croissance durable** : renforcer le Business Plan : prise en compte des enjeux RSE et de la filière élargie ; promouvoir le Business Plan au sein de son territoire aux niveaux local, national et européen (filières connexes)

Les forces et faiblesses en termes de gouvernance et de compétences ont également été déterminées lors des échanges.

Il est impératif de rapprocher le BNIC et ses ressortissants et plusieurs actions devraient rapidement aller dans ce sens :

- La potentielle inscription des savoir-faire du Cognac au Patrimoine immatériel de l'UNESCO permettra de regrouper l'ensemble des professionnels et acteurs de la filière autour d'un collectif.
- Raphaël Delpech a demandé à chaque directeur de pôle de venir présenter sa feuille de route lors du prochain CP.

D'une manière générale, il importe que Maisons et services aillent à la rencontre les uns des autres.

Plusieurs représentants des Maisons saluent la préparation collective, tenant compte des attentes exprimées par les membres du SMC en amont de ce séminaire et le fait que les résultats de ce séminaire reflètent ces attentes.

6. Point d'étape sur le début de mandature – Tatiana Métais / Eric Le Gall

Ce début de mandature est marqué par une **forte implication** de la part des Maisons dans l'ensemble des instances du BNIC ainsi que dans les groupes de travail SMC.

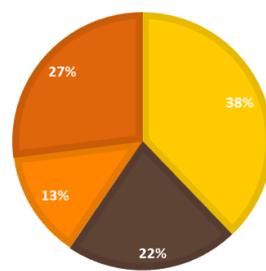
De même les taux de retour aux différentes consultations, sondages et questionnaires envoyés sont très bons.

Commissions et GT : taux de participation des Maisons du SMC

58% des Maisons participent à au moins une commission

58% des Maisons participent à au moins un GT

TAUX DE RETOURS DE L'ENSEMBLE DES MAISONS AUX CONSULTATIONS DU SMC



■ > 75 % ■ = 50 % ■ = 25 % ■ = 0 %

Point de vigilance : T. Métais indique que plusieurs réunions au BNIC ont dû être annulées faute de présents (pas d'inscrits). A ce sujet, qui ne concerne pas que le négoce, elle rappelle qu'il est important de respecter au maximum les engagements que nous

prenons, notamment quant à la participation aux réunions des commissions et groupes de travail et formations auxquels nous sommes inscrits

Le BNIC utilise de plus en plus fréquemment l'outil d'invitation aux réunions sur les calendriers mail pour bloquer les dates dans les agendas de chacun, cela devrait devenir un automatisme et faciliter nos organisations. (E. Le Gall)

7. Projets du SMC - Référents projet

Contexte : Suite au Grenelle des PME et à la mise en place des groupes de travail SMC, les GT Commercialisation, Stratégie de marques et Innovation ont travaillé sur les briefs de 3 projets

- Maison du Cognac Digitale
- Mapping des Maisons
- Label Marque ombrelle Small is beautiful »

Ces 3 projets, cohérents avec les valeurs du cognac et complémentaires ont pour ambition de favoriser l'accès aux marchés et le développement des PME. Ils ont été validés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2021 et les briefs ont été transmis à plusieurs agences (L'assemblage, Beewine, Sowine, Monette).

La Maison du Cognac Digitale (LMDCD) - J. Durand

Ce projet enthousiasmant découle du constat qu'aujourd'hui, pratiquement aucune vente de Cognac ne se font via internet. L'objectif de cette plateforme / site internet de e-commerce / marketplace est principalement de mettre en avant la **richesse** et la **diversité** des Maisons. Cette mise en avant se fera d'abord par un lancement en France qui permettra d'affiner le projet avant d'aller sur d'autres marchés tel que le Royaume-Uni.

Question : Lorsque F. Drounaud est venu présenter son projet « eSMEs China », la problématique que pose la présence de distributeurs exclusifs chez les Maisons avait été soulevée. Nous risquons de nouveau de faire face à ce même sujet. (J-P. Cointreau)

Réponse : Il sera nécessaire de trouver des ajustements en fonction de chaque profil de Maisons. Néanmoins il faut noter qu'il ne s'agit pas de concurrencer les canaux traditionnels de distribution, ni les distributeurs actuels des Maisons, il s'agira de présenter la diversité du Cognac et de leur envoyer du business supplémentaire par ce biais (J. Durand & E. Le Gall). Par ailleurs, il est attendu de l'agence qu'elle fasse des recommandations pour répondre spécifiquement à ce point.

Mapping - P. Jouhaud

Le projet de Mapping est très complémentaire avec LMDCD puisqu'il a pour principal objectif de positionner les Maisons au regard de leurs **spécificités** au sein de l'appellation. Le cognac souffre de son image un peu uniforme sur les marchés proches et la part dédiée sur les linéaires à la catégorie cognac est plus faible dans ces pays.

Label – marque ombrelle Small is beautiful - Hervé Bache-Gabrielsen

Ce projet vise à créer une **marque collective / ombrelle (ci-après m.o)** valorisante pour les cognacs produits selon un concept « **Small is beautiful** », possiblement en lien avec les deux projets précédents. L'objectif de cette m.o est d'être adoptée par un maximum de Maisons afin d'être diffusée le plus largement possible. L'image de cette m.o a vocation à se retrouver dans tous les canaux de distribution et notamment La Maison du Cognac Digitale.

L'ambition attenante à ce projet est de **développer la culture produit** et notamment les aspects production du cognac.

Questions : Qui sera porteur de cette marque ? Le SMC ? l'Interprofession ?

Quid du modèle « Champagne de vigneron » ? (J-P. Cointreau) / risque de voir apparaître un « cognac des vigneron » coté viticulture (P. Pinet) ?

Réponses :

- *Nous attendons une recommandation de l'agence sur ce point et notamment les questions de gouvernance que peut impliquer une marque (T. Métais)*
- *Ce label est le résultat d'un travail entièrement réalisé au sein du SMC, cette marque pourrait être détenue par une association qui serait créée en lien avec le Syndicat. Un risque réside dans le fait de rendre le label trop administratif, avec un cahier des charges trop restrictif. L'objectif est de bâtir des opportunités de business et non des contraintes. (H. Bache-Gabrielsen)*
- *Si nous décidions de faire porter la marque par l'Interprofession, la gouvernance serait sur un modèle paritaire 50% viticulture / 50% négoce, ce qui compliquera la gouvernance. Nous devons garder ce projet sous le SMC. (F. Morillon)*
- *Le risque du portage de la m.o par le BNIC est aussi d'aboutir à des complexités administratives, à une rigidité avec une immixtion possible de l'INAO et de la DGCCRF comme ce fut le cas pour Grand Cru. (A. Gabriel)*

A noter : la marque « Champagne de vigneron » est portée par le SGV qui regroupe tous les vigneron de champagne et dont une grande partie produit et expédie directement. Ce n'est pas le modèle Cognac où les expéditions par les viticulteurs représentent une part infime des expéditions totales.

Prochaines étapes :

Nous attendons les **retours des agences** et à réception les task force étudieront les offres et procéderont aux auditions avant de faire un retour en GT, puis une recommandation au conseil d'administration pour une validation définitive des projets.

Il s'agit là de projets collectifs, il est important que l'ensemble des maisons s'approprient les projets, la participation de l'ensemble des Maisons, quelle que soit leur taille est essentielle à leur réussite.

GT approvisionnement

A l'issu du dernier recensement, nous avons identifié un besoin en eau-de-vie pour les PME d'environ **10 000 hl AP**.

Les réflexions sont en cours pour identifier la **meilleure solution** à proposer en tenant compte des contraintes juridiques.

Questionnaire Développement Durable

Nous avons reçu 41 réponses (23 Maisons et 18 Distilleries/Marchands) à notre enquête qui visait à mesurer l'implication des professionnels du Cognac (Maisons, Bouilleurs et Marchands) dans une **démarche de développement durable** (environnement).

Les résultats seront traités et présentés à la prochaine réunion Famille du Négocé du 10 mai.

8. Accès aux marchés : taxe US – Florent Morillon, Russie, Ingrédients – Tatiana Métais

Taxe US - F. Morillon

Depuis l'annonce le 31 décembre dernier des taxes touchant le Cognac, plusieurs réunions ont eu lieu entre les représentants de la filière C. Veral, A. Gabriel, F. Morillon et A. Brun, ainsi que E. Le Gall et R. Delpech) et les représentants du gouvernement avec lesquels les échanges ont été de grande qualité et fructueux.

- 8 janvier 2021 : réunion avec le conseiller agricole du Président - Paul Delduc
- 25 février : réunion avec Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité

Le 5 mars, UE et USA se sont accordés sur la suspension mutuelle, pour 4 mois, de tous les droits de douane liés au contentieux Airbus-Boeing. La suspension entre en vigueur le 11 mars, jusqu'au 11 juillet.

→ Dans ce délai UE - USA doivent s'accorder sur un système de financement mutuellement acceptable pour l'industrie aéronautique civile

Le 26 mars, une rencontre avec Julien Denormandie, Ministre de l'agriculture, sur des aspects plus techniques sur les enjeux environnementaux de la filière Cognac, a permis d'échanger sur les attentes de la filière concernant la suppression définitive de la taxe.

Sur ce début de nouvelle mandature, le BNIC se montre beaucoup plus **militant**, tourné vers l'extérieur, avec une forte **dynamique** du **collectif** et les résultats sont déjà très probants. (A. Gabriel) Nous avons en effet reçu deux ministres, un conseiller du Président et un Président de région en l'espace de 3 mois seulement. (E. Le Gall)

A. Gabriel souligne par ailleurs le travail de fond qui est mené actuellement sur le SCoT pour que les Maisons de Cognac soient complètement défendues dans cette révision.

Russie : Loi fédérale relative au secteur vitivinicole - T. Métais

Loi fédérale relative au secteur vitivinicole : le ministre de l'agriculture russe a confirmé par courrier du 18 février, que le cognac est **exempté de l'obligation d'étiquetage** du(des) cépage(s), de l'année de récolte et de l'origine des raisins.

Point de vigilance : les autorités russes annoncent des **contrôles dans les zones de production** de vins et spiritueux d'origine vinique. Ce type de contrôle a déjà été mis en œuvre par des pays comme l'Ukraine et le Nigéria (P. Pinet & P. Jouhaud)

⚠ Si vous rencontrez des difficultés avec leurs importateurs ou les autorités locales quant à l'étiquetage ou êtes informés ou subissez des contrôles de vos installations par les autorités russes, il est recommandé d'en informer immédiatement le SMC afin que nous puissions agir en conséquence.

EURASEC

Les messages de filière ont pu être transmis aux autorités via l'association ABC, notamment sur les aspects suivants :

- Monter les seuils maximums : ALCOOLS SUP de 500 mg/100cm³ AP à 1000 mg/100cm³ AP - FURFURAL de 3 mg/100cm³ à 15 mg/100cm³
- Possibilité d'utiliser la traduction en cyrillique de « Cognac » comme dénomination légale
- Référence au composant le plus jeune de l'assemblage
- Substituer la traduction en cyrillique de « Cognac » à la traduction en cyrillique de « **hard liquor** made from wine distillate for brandy (cognac distillate) (cognac) »

Le BNIC nous informera des suites données par les autorités russes.

Etiquetage ingrédient

Suite aux modifications d'étiquetage en Chine, la cellule de crise Chine devenue cellule "ingrédients" du BNIC travaille sur les **évolutions d'étiquetage** auxquelles nous pourrions être contraints à l'avenir sur les différents marchés, concernant les ingrédients, en particulier l'ajout du sucre. L'objectif est de définir un plan d'action de façon à anticiper et coordonner les évolutions sur nos différents marchés.

Ils travaillent notamment sur une **cartographie** des principaux marchés à risques en tenant compte des porosités sur les marchés voisins.

Les principaux **marchés à risques** identifiés sont : Inde, EAU, Panama, Israël, Japon, Taiwan, Nigéria, Corée du sud et Russie.

- ➔ Un projet de plan d'action de modification progressive des étiquettes sur ces marchés va être proposé dans les mois à venir.

Moûts de raisins - C Camus

Contexte : jusqu'en 2015, dans l'histoire du cognac et selon les différents textes, le **sirupage** était permis et avait été codifié dans l'article 110/2008 de la réglementation européenne. En 2015, cette mention disparaît du cahier des charges sans que l'on ne sache pourquoi ni comment. Le cahier des charges ne fait alors plus référence qu'à deux types de sucre seulement : canne et betterave. (A. Gabriel)

Il serait pertinent de réintroduire au moins les **moûts de raisins** au cahier des charges. Cette utilisation est en effet plus **naturelle** et plus **noble**, puisqu'elle provient directement du cycle de production du cognac. (C. Camus)

Le sujet de l'étiquetage du sucre doit être une **priorité** pour la filière, tous les pays finiront par en demander l'étiquetage. Il faut donc se préparer à devoir faire évoluer nos étiquettes à court ou moyen terme. (C. Camus)

T. Métails précise que ce sujet devrait être à l'ordre du jour de la prochaine réunion de famille.

9. Les dossiers de la FFS – Jean Pierre Cointreau

Recrutement

L'équipe de la FFS est à présent au complet avec l'arrivée

T. Gauthier, Directeur Général : ingénieur agronome avec une grande expérience dans la direction de la fédération agroalimentaire.

Perrine Gotteland, chargée d'affaires réglementaires : double cursus droit et école de commerce, spécialisée en agroalimentaire et santé.

Adhésion de la FFS à la CPME

CPME : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

→ Permet un rapprochement stratégique avec d'autres structures de produits alcoolisés (Brasseurs de France, FEBPF, CPME, ADEPALE, UMVIN/FEVS)

Groupes de travail de la FFS : GT affaires publiques, GT compta-matières, GT Etiquetage / produits / process et GT environnement.

Actualités réglementaires

La FFS suit en particulier le règlement 2019/787 qui entre en application à partir du 25 mai 2021. Toutefois, les spiritueux produits (embouteillés) conformément au règlement antérieur 110/2008 peuvent être mis sur le marché jusqu'à épuisement des stocks, sans date limite.

Par ailleurs, plusieurs actes délégués devraient être publiés avant le 25/05/2021 et appliqués avant le 31/12/2022. Ils concernent différents aspects du règlement 2019/787 : définition des allusions, à l'étiquetage des boissons alcooliques contenant des boissons spiritueuses et d'autres denrées alimentaires, modalités de d'enregistrement des

indications géographiques, exemption de document administratif électronique pour les petits producteurs et lignes directrices de la Commission sur l'étiquetage.

La FFS prépare, à destination de tous ses adhérents, une « check-list » des nouveautés à prendre en compte pour être conforme à la réglementation à partir du 25 mai.

Application de la loi AGECE : suppression du **Point Vert**  et mise en place du logo **Triman** , mais dont les bouteilles en verre devraient être exemptées (à confirmer).

10. Questions diverses

A. Gabriel mentionne le travail qui a été réalisé sur la **comptabilité matière** et il rappelle que le guide a été envoyé à l'administration pour validation.

Par ailleurs, l'administration doit procéder à une codification et une simplification de la réglementation qui va concerner certains aspects de fiscalité et de comptabilité matière, notamment le traitement des pertes et manquants.

Actuellement, pour être acceptées, les pertes doivent faire l'objet d'un constat de différence entre le stock physique et théorique.

La filière a ici l'opportunité de proposer une simplification et de porter les positions suivantes :

- Garder les textes existants mais avec une clarification des textes
- Adjoindre possibilité de négocier individuellement un taux de perte unique.

Enfin A. Gabriel encourage les adhérents du SMC à mettre en place **l'audit** proposée par PWC. Son coût est important mais sans commune mesure avec le montant de l'amende auquel s'exposent les Maisons en cas de non-respect de la réglementation.

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE : DECEMBRE 2021

Eric Le Gall



ANNEXE 1 : ARRETE DES COMPTES

Compte de résultat budget 2020 vs. Réel 2020 vs. Réel 2019

	Budget 2020	Réel 2020	Ecart budget- réel	Var.
Cotisations adhérents	350 000	354 113	4 113	+
Conventions autres organisations professionnelles	26 340	26 340	0	=
Produits d'exploitation	376 340	380 453	4 113	+
Autres achats non stockés et charges externes dont :	152 885	94 570	-58 315	-
Loyer	3 000	2 630	-370	-
Frais d'administration et de représentation (DG et élus)	13 200	6 708	-6 492	-
Honoraires fonctionnement (PWC)	4 750	4 506	-244	-
Honoraires dont :	65 460	30 540	-34 920	-
• Logo	6 460	5 640	-820	-
• Site internet	20 000	0	-20 000	-
• Autres (Grenelles des PME)	39 000	24 900	-14 100	-
Maintenance IT		135	135	+
Cotisations CNVS ET FFS + FEVS - UMVIN	60 000	45 052	-14 948	-
Véhicule (crédit bail, essence et assurance)	6 475	4 999	-1 476	-
Frais de recrutement de personnel				
Salaires charges comprises (DG / Stagiaire)	104 000	98 591	-5 409	-
Amortissement (matériel informatique)	0	492	492	+
Charges d'exploitation	256 885	193 653	-63 232	-
RESULTAT	119 455	186 800	67 345	+

Réel 2019	Var. € 2019-2020	Var.
174 411	179 702	+
	26 340	+
174 411	-206 042	-
98 109	-3 539	-
0	2 630	+
1 673	5 035	+
4 208	298	+
24 900	5 640	+
0	5 640	+
0	0	=
24 900	0	=
0	135	+
58 028	-12 976	-
	4 999	+
9 300	-9 300	-
20 734	68 407	+
26	466	+
118 869	-74 784	-
55 542	-131 258	-

Bilan au 31/12/2020

	Brut	Amort / dépré	2020	2019	Var. € 2019-2020	Var.
Immobilisations corporelles	2 322	518	1 804	1 427	378	+
Actif immobilisé	2 322	518	1 804	1 427	378	+
Stocks						
Créances						
Disponibilités	396 839		396 839	199 294	197 545	+
Actif circulant	396 839	0	396 839	199 294	197 545	+
TOTA ACTIF	399 161	518	398 643	200 721	197 923	+

Report à nouveau	191 908		191 908	136 365	55 543	+
Résultat de l'exercice	186 800		186 800	55 543	131 257	+
Capitaux propres	378 708		378 708	191 908	186 800	+
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600		3 600	3 600		
Dettes fiscales	441		441	1 043	-601	-
Dettes sociales	15 894		15 894	4 170	11 724	+
Passif circulant	19 936		19 936	8 813	11 123	+
TOTA PASSIF	398 643		398 643	200 721	197 923	+